



OUVERTURE MAIRIE
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h15
samedi de 9h à 12h15

(Sur rendez-vous l'après-midi)
sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous
Tél: 02.41.50.28.50
mairie-sg.distre@orange.fr
Site: www.mairie-distre.fr



DANS CE NUMÉRO :

BUDGET COMMUNAL	P 2-3
HOMMAGES	P 3
INFORMATIONS MUNICIPALES	P 4 à 7
AIRES DE DETENTE	P 8
LA PECHE POINT-LIVRES	P 9
ARRETES PREFECTORAUX	P 10
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	P 11
A VOS AGENDAS	P 12



DISTRÉ

VIE COMMUNALE

MAI 2019



MOT DU MAIRE

Voici des mois que la couleur jaune inonde les médias, cette couleur est pourtant le signe du soleil, de la fête et de la joie qui permet d'égayer notre vie et de la faire rayonner... Mais tout semble changer, le jaune a malheureusement été associé au rouge de la colère, colère qui a épargné notre Saumurois de la violence.

Le rouge et le jaune qui se mélangent, finiront par donner, je l'espère la couleur orange, celle de l'énergie, de l'action et de l'optimisme.

De l'optimisme, l'équipe municipale n'en manque pas malgré les difficultés qui frappent les communes. C'est à nous, collectivités, de porter l'enthousiasme du vivre ensemble malgré les différences et les tracasseries de chacun d'entre nous. Être bien dans son lieu de vie est un élément d'équilibre.

Notre budget 2019 dont vous trouverez le détail dans les pages suivantes, tendra, comme chaque année, à atteindre au mieux cet objectif avec une fiscalité communale identique depuis maintenant 19 années.

Comment ne pas être optimiste quand le printemps vous conduit vers des journées où les rayons du soleil viendront vous donner bonne mine.

Finis le jaune, le rouge et l'orange, passez au « ver »... que je vous laisse orthographier comme bon vous semblera.

Bon printemps !

Eric TOURON

AU REVOIR LES COCHONNAILLES

BONJOUR LES CHEVAUCHÉES DISTRÉENNES
(Courses de cheval-bâton)

DIMANCHE 30 JUIN 2019
Stade de l'Echallier

BUDGET 2019

Il est bon de rappeler que contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter des budgets à l'équilibre.

Notre budget 2017 s'équilibrera donc de la manière suivante :



	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 808 710 €	1 808 710 €
Section d'investissement	1 008 358 €	1 008 358 €

Ce budget 2019 a été construit sans augmentation des taux d'imposition communaux pour la 19^{ème} année consécutive et en conservant une réserve de plus de 300 000 €. Nos finances nous auraient permis de boucler notre budget sans emprunt, mais nous avons décidé d'y recourir compte tenu des taux relativement bas (autour de 1%) pour financer notre première contribution à l'échangeur des Romans (90 000 € pour 2019).

Dépenses de Fonctionnement

Notre principal poste de **dépenses en fonctionnement** reste les charges **de personnel** qui s'élèvent à **473 400 €** soit 274 € par habitant ce qui correspond à l'euro près à la moyenne nationale pour des communes de même taille. Jusqu'ici nous étions toujours en dessous mais la reprise de la garderie périscolaire, en régie communale, a fait augmenter notre masse salariale, compensée toutefois par les prestations payées par les familles.

Viennent ensuite les charges à caractère général pour **382 250 €** avec des postes aussi variés que:

- EDF pour **32 000 €** dont **6 000 €** pour l'éclairage public ,
- les primes d'assurances (bâtiments et véhicules) pour **17 500 €** ,
- le fioul pour chauffer l'école pour **10 000 €**
- les frais d'entretien de voirie pour **100 000 €** ,
- les timbres pour **3 000 €** ,
- les frais de téléphonie pour **3 900 €** plus une multitude de petits postes.

Autre poste important, nos contributions aux organismes de regroupement comme le Syndicat d'Energie du Maine et Loire, le Syndicat de gestion de la salle des Bois, le Réseau d'Assistantes Maternelles, l'AFRIEJ qui gère le foyer des jeunes... contributions qui s'élèvent à plus de **120 000 €**.



Nos charges financières sont faibles **15 900€** soit **9.20 €** par habitant pour une moyenne de la strate de **20 €** pour les intérêts et **91 500 €** pour le capital. La dette par habitant est de **352 €** pour une moyenne de la strate de **595 €**.



A un moment où les élus sont parfois pointés du doigt, nous nous permettons de rappeler qu'à Distré, le budget d'indemnités des élus, charges comprises, est de **48 800 €** (maire et 5 adjoints) sur les **72 560 €** autorisés, soit une économie de 1/3 ...

BUDGET 2019 (suite)

Recettes

Nos principales recettes sont la fiscalité pour **803 000 €** (dont 28 742 seront reversés à l'Agglo dans le cadre du partage des taxes de la zone du Champ Blanchard) :

- les **dotations d'Etat** 104 000 € (contre 196 908 € en 2014 soit **47 % de baisse en 5 ans**),
- la taxe sur les pylônes pour **52 000 €**,
- les revenus des locations de salles (hors salle des Bois) des loyers et des fermages pour **35 000 €**,
- la taxe additionnelle au droit de mutation pour **38 000 €**.

Les principaux investissements seront:

- La poursuite et la fin des enfouissements de réseaux pour **337 164 €**,
- une première contribution pour l'échangeur des Romans-Pocé pour **90 000 €**,
- **120 000 €** pour des travaux sur des bâtiments publics (Maison Bodet et église),
- **150 000 €** de travaux de voirie,
- **100 000 €** d'entretien,
- **14 000 €** pour l'achat de matériel pédagogique.

Cette présentation n'a pour but que de vous donner les grandes masses, le Maire reste bien évidemment à la disposition des personnes qui souhaiteraient plus de détails.

HOMMAGE A GASTON BOURDEAU



Samedi 23 mars, la plaque réalisée pour rendre hommage à Gaston Bourdeau (prêtre et secrétaire de Mairie) a été dévoilée sous le préau de l'église.



« Gaston outre la charge de son ministère paroissial servit également celui de l'Etat en ayant été, durant de très nombreuses années, le secrétaire de mairie de notre Commune.

On se souvient de son port de la blouse bleue, uniforme de la Mairie. Il avait su créer un véritable lien avec la population qui l'appelait plus fréquemment Gaston que Mr Bourdeau. »



JACQUES FRADET

Après avoir occupé de nombreuses fonctions associatives, Jacques FRADET avait souhaité améliorer sa pension de retraite par un petit travail complémentaire. C'est dans cet esprit que nous lui avons confié la responsabilité de la salle du SIVU pour y assurer l'accueil des locataires et les travaux de nettoyage et d'entretien. Il avait prévu de s'arrêter au 31 décembre dernier pour profiter un peu de la vie. Malheureusement la maladie ne lui en aura pas laissé le temps car début Janvier, il nous quittait définitivement.

Nous garderons de lui l'image d'un homme qui, marqué par la vie, donnera beaucoup pour les autres avec une exigence de la perfection qui le poursuivait. Son empreinte restera marquée dans de nombreuses associations et dans notre salle intercommunale.



PROJET TOURISTIQUE A MUNET

Nous avons annoncé dans une précédente édition qu'un projet de lodges de luxe pourrait voir le jour sur le site du bois de la Cave Forte à Munet. Les porteurs de ce projet ont présenté un dossier très étoffé et fort bien étayé mais malheureusement les banques malgré un apport personnel important n'ont pas cru en ce nouveau concept hôtelier.

Un autre projet totalement différent a été présenté mais mérite une réflexion plus large avec nos collègues de la Communauté d'Agglomération.

LA NOUVELLE BOULANGERIE: RÊVE ou RÉALITÉ

Vous êtes nombreux à vous interroger sur le transfert de la boulangerie à proximité du rond-point de l'Echallier. Pour notre boulanger, c'est un projet important qui nécessite réflexions pour avoir un outil de travail fonctionnel et accueillant.

Nous ne lui avons donc pas mis la pression pour lui laisser le temps de mener à bien l'élaboration de ses plans. Un rendez-vous récent avec l'architecte nous laisse à penser que le permis de construire sera déposé prochainement.



CHANTIER ECOLE



Dans le cadre de la préservation du petit patrimoine, la commune est devenue propriétaire de l'ancien moulin à vent de Presles et en a confié la sauvegarde à un chantier école, sous le couvert de l'ASPIRE.

C'est dans le même esprit que nous leur avons demandé de restaurer le mur de clos de vigne nous appartenant, rue de la Frie.



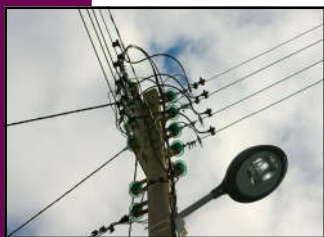
ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE



Un des véhicules des services techniques arrivant à 400 000 km, nous l'avons remplacé par un utilitaire électrique. La faible autonomie n'est pas pénalisante pour notre activité. Le coût de fonctionnement est quasi identique à celui d'un véhicule thermique compte tenu de la location des batteries.



ENFOUISSEMENT DES RESEAUX



La dernière tranche importante d'enfouissement de réseaux sera lancée dans quelques semaines dans la rue de la Saulaie pour un montant de 239 984 € dont 84 208 € à la charge de la Commune et dans les rues de la Touche et de Maupertuis pour 184 140 € dont 69 240 € à la charge de la commune.

Nous vous rappelons que ces travaux ne génèrent aucun frais pour les particuliers et que tout démarchage vous demandant une participation relève de l'escroquerie. Si durant ces travaux, vous rencontrez le moindre problème, n'hésitez surtout pas à nous contacter en mairie.

BUREAUX DE VOTE

Depuis plusieurs scrutins, les services préfectoraux nous demandaient de créer 2 bureaux de vote, compte-tenu du nombre d'électeurs sur la commune.

Deux bureaux seront donc mis en place lors des prochaines élections européennes du 26 mai prochain.



La salle de l'Amitié, lieu habituel de vote sera séparé en deux avec une entrée Nord pour le bureau n°1, côté esplanade et une entrée Sud pour le bureau n°2, côté cour de la Mairie.

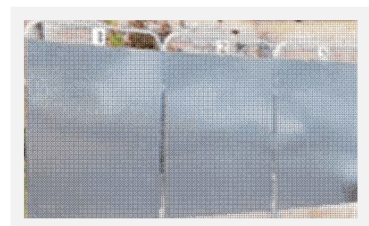
Vous recevrez prochainement une nouvelle carte d'électeur qui vous indiquera votre bureau de vote. Votre appartenance à l'un ou l'autre des bureaux relève de votre lieu d'habitation donc un couple votera dans le même bureau.

Ces cartes sont établies pour la 1^{ère} fois via le REU (Répertoire Electoral Unique). Celles-ci peuvent comporter des erreurs, par exemple dans la rubrique « Epouse/Epoux », dans l'adresse...

Mais peut-être n'avez-vous pas indiqué vos changements auprès de notre secrétariat de mairie.

Vous pouvez faire part de vos modifications auprès du secrétariat de mairie ou par mail : mairie-sg.distre@wanadoo.fr. Comptant sur votre compréhension

Dimanche 26 mai, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.



Compte-tenu du grand nombre de listes candidates (33) aux élections européennes et de la place nécessaire pour installer leurs affiches officielles, vous ne trouverez les panneaux d'affichage que devant l'esplanade de la salle de l'Amitié, dans la rue de l'église.

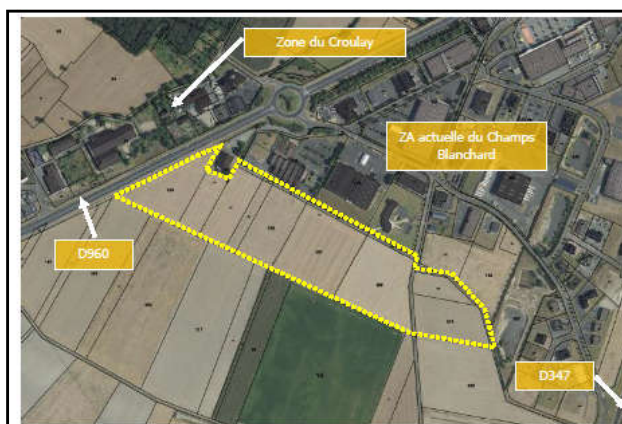
SOIRÉE VŒUX 2018

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 400 € à l'association AFRIEJ pour remercier les jeunes du Foyer des Jeunes de Distré de leur collaboration active et sympathique pendant le service des repas, lors de la soirée des vœux du Maire.

ZONE DU CHAMP BLANCHARD

La communauté d'Agglomération a validé le lancement de l'extension de la Zone du Champ Blanchard qui sera la dernière, la Commune de Distré ayant instauré une Zone Agricole Protégée sur son territoire. Cette extension concernera l'espace allant de derrière chez Jardiland jusqu'au groupe NIVET.

Les acquisitions se font ou se feront pour la plupart à l'amiable.



Craignant qu'un récalcitrant bloque le projet, la communauté d'agglomération a demandé à Mr le Préfet d'inscrire ce développement comme étant d'utilité publique et permettre par-là même de recourir à l'expropriation.

La Commune a fait savoir que c'est une procédure qu'elle souhaiterait voir éviter mais encore faudra-t-il que la sagesse l'emporte sur l'entêtement.



INFOS COMMUNALES PAR SMS



La Mairie de Distré a décidé de diffuser en temps réel ses messages directement sur votre téléphone. Il suffit simplement de télécharger gratuitement l'application mobile **PanneauPocket** sur votre téléphone portable, et hop, les informations et les alertes de votre commune sont toujours accessibles, sans communiquer votre numéro de téléphone ou votre adresse mail pour être informé.

L'utilisation de l'application est **gratuite** et **illimitée**, quelle que soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
GRATUITEMENT
SUR VOTRE TÉLÉPHONE
ET CONSULTEZ LES INFORMATIONS
DE VOTRE COMMUNE**

DES INFOS SUR NOTRE SITE INTERNET



Vous voulez être informé des travaux sur Distré, des menus de la cantine, des dernières actualités ou des dates à retenir sur notre commune ?

Consultez régulièrement notre site internet.

Site: www.mairie-distre.fr

GAZETTE DES ASSOC' de DISTRÉ

L'édition 2019 de la Gazette des Assoc' est en ligne sur notre site internet (www.mairie-distre.fr), en version téléchargeable.

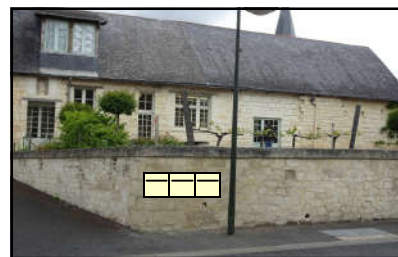
Vous pourrez y découvrir des informations sur nos associations communales.

Pour ceux qui préfèrent la version papier, inscrivez-vous en Mairie pour en avoir un exemplaire imprimé.



BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE

La boîte aux lettres de la Mairie va changer de place. Elle ne sera plus à droite du porche d'entrée car elle sera bientôt encastrée dans le mur de l'esplanade de la salle de l'Amitié, sur la Rue de l'Eglise.



UNE SONNETTE A LA MAIRIE

Pour les personnes qui ont des difficultés à monter les marches de la Mairie, une sonnette est à votre disposition sur le mur entre le monument aux morts et le passage vers l'église. Une secrétaire vous fera alors entrer par la porte latérale.



MOUSTIQUE TIGRE

Du fait de l'implantation confirmée du moustique tigre (*Aedes albopictus*), le département de Maine-et-Loire a été classé, le 27 novembre 2017, par le ministère des solidarités et de la santé en niveau 1 pour le risque que constituent les moustiques pour la santé de la population.



Le Préfet de Maine-et-Loire assure la coordination interministérielle locale des actions de gestion, la mobilisation des compétences dans la surveillance épidémiologique et la lutte anti-vectorielle, ainsi que la communication.

Ce classement impose au département la responsabilité des actions de surveillance du moustique tigre et des éventuelles opérations de lutte anti-dissémination par le biais d'un organisme habilité.



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques la Commune a décidé d'attribuer une aide de 80 € pour la destruction des nids.

Cette aide sera versée **après constatation de présence et sur présentation d'un justificatif de paiement.**

Pensez donc à informer la commune avant destruction.



REUNION BENEVOLES POUR LES CHEVAUCHÉES DISTRENNES



Il n'y aura pas de Cochonnailles cette année mais une nouvelle animation « Les Chevauchées Distréennes ». Ce sont tout simplement des courses avec des chevaux-bâtons. Très populaire dans les pays nordiques, cette discipline commence à faire son apparition en France.

Nous recherchons donc des bénévoles pour nous aider.

Si vous êtes intéressés, que vous avez un peu de temps à nous accorder, retrouvez-nous à la réunion organisée le **mardi 4 juin à 18h30** à la mairie ou contactez Philippe Rabiller au 06 30 10 31 77.

AIRES DE DETENTE

Le printemps étant arrivé, nous avons procédé au remplacement des jeux pour les petits dans chaque aire de jeux, en ajoutant, pour celle de Pocé, plusieurs agrès pour les plus grands.

Ces aménagements représentant un investissement de 17 680 €, nous espérons ne pas avoir à déplorer des actes de vandalisme car ces aires de jeux ont malheureusement été trop souvent dévalisées par les plus grands qui ne respectent pas ces jeux mis à disposition des plus jeunes.



AIRES DE JEUX: au stade et voie Romaine à Pocé



CITY-PARC

Un city-Parc, terrain multi sports au stade.



AGRÈS DE FITNESS: au stade et voie Romaine à Pocé



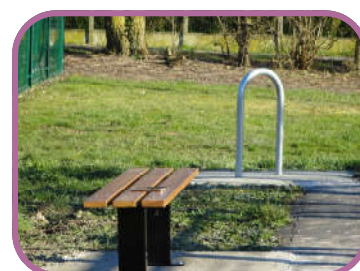
Pour que les plus vieux respectent les jeux des petits des agrès de Fitness ont été installés à proximité des aires de jeux.



TERRAINS DE PETANQUE

Dans chaque hameau et au stade, vous trouverez des terrains de pétanque.

Des bancs, des poubelles et des supports pour vélos ont également été installés dans ces aires de loisirs



OUVERTURE DE LA PECHE

Notre étang étant infesté par de nombreux poissons chats, nous avons fait confiance à notre pisciculteur pour essayer de les éliminer. Le choix retenu contraint les régisseurs à ne pas l'ouvrir cette année, sauf à des jours définis et en mode « no kill » c'est-à-dire en remettant les prises à l'eau (sauf silures et chats bien sûr !)



Attention: pêche « NO KILL » obligatoire !!!

Dates de pêche:	11 et 12 mai	25 et 26 mai	
	15 et 16 juin		
	6 et 7 juillet	13 et 14 juillet	20 et 21 juillet
	3 et 4 août	10 et 11 août	24 et 25 août
	7 et 8 septembre		



10 postes délimités - Possibilité de 2 pêcheurs par poste et 3 cannes par pêcheur

poste choisi à l'inscription et changement de poste à chaque week-end.



Tarifs par personne:

**15 € du vendredi soir
19h au samedi 19h**

**25 € du vendredi soir
19h au dimanche 20h**



POINT-LIVRES COMMUNAL

- ⇒ Des livres pour adultes et pour enfants sont à votre disposition dans le Point-Livres situé **dans les locaux de la ludothèque, près de l'école.**
- ⇒ **L'inscription est gratuite** et se fait sur place.
- ⇒ **Le prêt est gratuit** (jusqu'à 6 ouvrages par mois).
- ⇒ Le Point-Livres est ouvert **le mardi et le vendredi de 17h à 18h30** selon un planning affiché sur la porte.



Des questions ?

Venez nous rencontrer aux permanences
ou écrivez-nous au
pointlivresmairiedistre49@orange.fr



Prêt gratuit

inscription gratuite



BRULAGE DES DECHETS VERTS



En cette période d'entretien des jardins, il est bon de rappeler que **le brûlage de déchets verts est interdit** aussi bien en milieu urbain qu'en campagne. Pour rappel, cette pratique vous expose à **450 euros de contravention** (Code pénal).

Au-delà de la gêne occasionnée sur le voisinage par les fumées et les odeurs et du risque d'incendie, le brûlage de déchets verts présente un risque pour la santé. Ce risque est encore plus important pour les populations « à risque » (enfants, asthmatiques, femmes enceintes...).

En effet, le brûlage de déchets verts émet de nombreux polluants toxiques : particules, hydrocarbures, monoxyde de carbone...

L'entretien d'un jardin produit en moyenne en France 160 kilos de déchets verts dont 9% sont brûlés à l'air libre, soit 1 000 000 de tonnes.

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage... **qui ne doivent en aucun cas être brûlés.**

Les solutions :

Le compostage : pour les tontes et les feuilles (avec les restes organiques des repas).

Pensez à vous renseigner auprès de la mairie ou de l'agglomération sur le prêt de composteurs.

Le broyage : il constitue une excellente méthode de paillage pour le jardin et le potager qui permet de conserver l'humidité et limiter la pousse de mauvaises herbes.

La déchèterie : elle valorise vos déchets verts et peuvent vous permettre à certaines périodes de l'année de broyer vos déchets que vous pouvez réutiliser dans votre jardin. **Le dépôt est gratuit.**

Déchèteries	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
Bellevue à Saint-Lambert-des-levées ZA Ecoparc, Route du Vieux Vivy	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	de 9h30 à 12h00
Clos Bonnet à Saumur 201, Boulevard Jean Moulin	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	/
Champ de Liveau à Montreuil-Bellay	de 14h00 à 18h00	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00	/

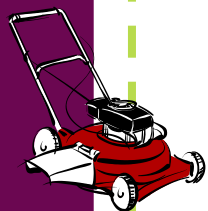
Les déchèteries sont fermées les jours fériés ainsi que les dimanches de Pâques et de Pentecôte.

BRUITS DE VOISINAGE

**Arrêté Préfectoral du 30 décembre 1999,
pris par M. le Préfet de Maine et Loire**

Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



ATTENTION: Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Les Conseillers municipaux enfants poursuivent leurs actions... Après l'organisation de leur spectacle « A nos poilus » au mois de novembre, ils ont décidé de s'investir dans les diverses manifestations organisées par la Commune de Distré.

- **Le nettoyage de printemps 2019** sera organisé **le samedi 15 juin, à 10 h**, pour ramasser les déchets sur la voie publique en s'occupant notamment du Champ Blanchard, du chemin des Chenevreaux (entrée du marais), des îles de l'étang, du stade, du parking de l'école...

Comme les années précédentes, les sacs poubelle, les gants et les dossards seront fournis par la Mairie.

- Cette année, les Cochonnailles seront remplacées par **les Chevauchées distréennes, courses de cheval bâton, le dimanche 30 juin, au stade, à partir de 15h**. Les conseillers décident d'engager une équipe pour participer à cette épreuve. Ils aideront aussi les bénévoles dans les différents stands.

- Une étape du **Vélo-Vintage** aura lieu dans la cour de la Mairie, **le samedi 6 juillet, de 13h30 à 17h30**. Les conseillers proposent d'aider les bénévoles dans les stands.



- Ils participeront à un rassemblement des conseils municipaux jeunes si l'Agglo en organise un sur son territoire.

- Ils déplorent que certains adultes laissent encore leurs déchets à côté des conteneurs, dans les espaces proprement.

- Ils posent le problème des véhicules qui ne s'arrêtent pas au passage piétons de la Rue Nationale, en bas de l'école. Monsieur le Maire propose de signaler ces incivilités aux gendarmes pour que ceux-ci procèdent à des contrôles.

- Ils confirment l'intérêt des jeunes pour les nouveaux jeux installés. Malheureusement, des grands, trop lourds, montent sur ces jeux réservés aux plus petits occasionnant des dégradations.

NETTOYONS LA NATURE A DISTRE

Venez participer avec les
Conseillers adultes et enfants ...

SAMEDI 15 JUIN 2019, à 10h,



Aidez-nous à préserver
notre environnement !

La nature n'est pas
une poubelle !

Rendez-vous
dans la COUR
de la MAIRIE





A VOS AGENDAS !

DES DATES A RETENIR POUR VOUS DISTRÉ'RE

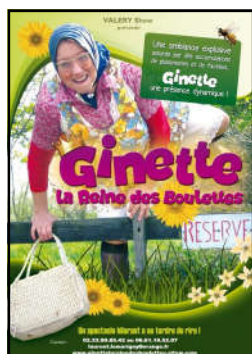
MAI



SAMEDI 4 - APRES-MIDI JEUX
(Salle Amitié - JEU JOUE)

MERCREDI 8 - COMMEMORATION
(11h au monument aux morts)

SAMEDI 11 - Course cycliste jeunes
de 14h à 17h30 - Départ stade
Pôle Cycliste Saumurois



JUIN

VENDREDI 14 - SOIREE JEUX
(à la ludothèque JEU JOUE)

SAMEDI 22 - FETE de l'ECOLE DES VIGNES
21h SPECTACLE HUMORISTIQUE
« Ginette la reine des boulettes »
et FEU D'ARTIFICE (au stade)

DIMANCHE 30 - CHEVAUCHÉES
DISTRÉENNES - (vers 15h au stade)



JUILLET

SAMEDI 6 - « VELO VINTAGE »
(ravitaillement sur le
parcours « Marcel Enselle » 62 km)
Cour de la Mairie à partir de 14h



SEPTEMBRE

DIMANCHE 15 - EQUIVINI
CAVALIERS et ATTELAGES (14h30 au stade)

